

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. **Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché :**  
COMMUNE DE DINARD - M. Le Maire - 47, bd Féart - BP 90136 - 35801 DINARD CEDEX  
Téléphone : 02.99.16.00.00 / Fax : 02.99.46.80.09
2. **Mode de passation :**  
Marché passé selon une procédure adaptée, en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
3. **Objet du marché :** IMPRESSIONS, LIVRAISONS DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE DINARD (affaire n°2018-244-248).
4. **Forme du marché :** Accord-cadre mono attributaire à bons de commande (en application de l'article 78 - alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25) sans minimum et avec un maximum annuel.
5. **Allotissements :** La consultation comprend 5 lots :
  - Lot 1 : Magazines, brochures et plaquettes  
Montant maximum annuel : 40 000,00 € HT.
  - Lot 2 : Structures d'expositions et adhésifs  
Montant maximum annuel : 25 000,00 € HT.
  - Lot 3 : Gros tirages  
Montant maximum annuel : 18 000,00 € HT.
  - Lot 4 : Impressions diverses  
Montant maximum annuel : 45 000,00 € HT.
  - Lot 5 : Affiches grands formats  
Montant maximum annuel : 14 000,00 € HT.
6. **Tranches :** Il n'est pas prévu de tranches.
7. **Variantes :** Les variantes à l'initiative des candidats sont interdites. Par contre, les variantes exigées (solution alternative) sont exigées et ne concernent que le lot 1. Le cadre des variantes est précisé au Règlement de la Consultation (article 3.6.2)
8. **Délai de validité des offres :** 120 jours
9. **Durée du marché :** La durée de l'accord-cadre est fixée à 1 an, à compter de sa notification. La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 an, à compter de la notification du marché.  
  
L'accord-cadre ne fera l'objet d'aucune reconduction.  
  
Le délai d'exécution des prestations est fixé par le pouvoir adjudicateur et est propre à chaque bon de commande.
10. **Retrait du dossier de consultation :** Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé sur la plate-forme <https://marches.megalisbretagne.org/> ou pourra être adressé sur simple demande écrite (par fax au 02.99.46.80.09)

**11. Réception des offres :**

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Le dépôt électronique se fera via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalisbretagne.org> et dans les conditions énoncées au règlement de la consultation.

La transmission par voie papier n'est autorisée que pour les échantillons et dans les conditions spécifiées au Règlement de la Consultation.

**12. Date limite de réception des offres : Le 26/11/2018 à 12H00**

**13. Critères de jugement des offres**

<b>1- Valeur technique appréciée au regard du cadre de réponse renseigné, des références, des échantillons, du book d'expérience sur les points suivants :</b>	<b>60%</b>
- Modalités d'organisation ..... <b>30%</b>	
* Traitement de la commande.....10%	
* Contrôle qualité.....10%	
* Livraison .....10%	
- Savoir-faire de l'entreprise dont :..... <b>20%</b>	
* la diversité du book d'expérience.....10%	
* les références .....5%	
* les échantillons.....5%	
- Pertinence du parc machine mis à disposition ..... <b>10%</b>	
<b>2- Prix des prestations apprécié au regard du Bordereau de Prix Unitaires valant Détail Quantitatif et Estimatif (BPU/DQE).</b>	<b>30%</b>
<b>3- Performances en matière de protection de l'environnement appréciées au regard des éléments renseignés sur le cadre de réponse.</b>	<b>10%</b>

**14. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Documents mentionnés dans le règlement de consultation

**15. Renseignements complémentaires pouvant être obtenus :**

Ordre Technique : Caroline. FERRASSON - Tel : 02.99.16.31.21

Courriel : [caroline.ferrasson@ville-dinard.fr](mailto:caroline.ferrasson@ville-dinard.fr)

Ordre Administratif : Karine .ALSAC - Tél : 02.99.16.14.25 / Pascale. BANNIER

Courriel : [karine.alsac@ville-dinard.fr](mailto:karine.alsac@ville-dinard.fr) ou [pascale.bannier@ville-dinard.fr](mailto:pascale.bannier@ville-dinard.fr)

**16. Procédures de recours :**

*Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal Administratif de RENNES - 3 Contour de la Motte CS 44416 35044 Rennes

*Renseignements concernant l'introduction des recours auprès :*

Mairie de Dinard - Service Juridique - 47, Boulevard Féart - B.P 90136 - 35800 DINARD

Téléphone : 02.99.16.00.00 - Télécopieur : 02.99.46.80.09

**17. Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 octobre 2018**